

- RAPPORT ANNUEL 2013 -

(Document provisoire – avant clôture de l'exercice 2013)

CONTEXTE

- 1- ANIMATION DU SAGE
- 2- RÉUNIONS
- 3- ÉTUDE
- 4- COMMUNICATION
- 5- BUDGET
- 6- PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2014

ANNEXES







Avec le soutien financier de :





CONTEXTE

Depuis le 29 septembre 2011, date d'installation de la Commission Locale de l'Eau, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien Vieille Mer est entré dans sa phase d'élaboration. Cette démarche de concertation territoriale doit mener à l'adoption, par les membres de la CLE (Commission Locale de l'Eau), des documents du SAGE (PAGD et règlement) qui fixeront les règles nécessaires pour une gestion durable de la ressource en eau.

La première étape de ce travail consiste en la réalisation d'un état des lieux (état initial, diagnostic), qui constitue les fondations du SAGE et garantit une connaissance partagée des enjeux de gestion de l'eau sur le territoire.

Pour réaliser cet état des lieux, la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a approuvé le principe d'un accompagnement technique par un bureau d'étude. Un appel d'offres a ainsi été lancé en septembre 2012 par le SIAH Croult et Petit Rosne (structure porteuse du SAGE), à la suite duquel la réalisation de l'étude (réalisation de l'état initial, du diagnostic, des scénarios tendanciels et alternatifs, et l'aide au choix de la stratégie) a été confiée au groupement ADAGE/ASCA/Complémenterre/Biodiversita.

La cellule d'animation du SAGE assure la coordination technique et administrative de l'étude.

Description du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer couvre un territoire d'une superficie de 446 km² situé au Nord Est de l'agglomération parisienne. Il recoupe 2 départements : la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, et comprend (en tout ou en partie) 87 communes (carte en annexe), dont 32 pour la Seine-Saint-Denis, et 55 pour le Val-d'Oise.

Le territoire du SAGE est situé dans le district hydrographique Seine-Normandie. Il est parcouru par un réseau hydrographique très dense constitué de petits cours d'eau qui entaillent plus ou moins profondément les calcaires de Saint-Ouen et les sables de Beauchamp. Ce réseau, dont on perçoit mal l'ampleur en raison de son importante artificialisation (une grande partie du linéaire a été couvert au cours du XXème), a pour exutoire la Seine au niveau des communes de Saint-Denis et d'Epinay-sur-Seine.

D'après la classification du SDAGE Seine-Normandie, le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est composé de 7 Masses d'eau :

- 6 masses d'eau superficielles dont :
 - 2 masses d'eau « petit cours d'eau » : Le Croult Amont (FRHR 157A), et le Croult Aval (FRHR 157B),
 - 3 masses d'eau « très petit cours d'eau » : le ru d'Enghien (FRHR155A-F7110600), la Morée (FRHR157B-F7075000), et le Petit Rosne (FRHR157A-F7060600).
- 1 masse d'eau « canal » :
 - Canal de la ville de Paris (FRHR 510), qui comprend une partie du canal de l'Ourcq et du canal Saint-Denis.
- 1 masse d'eau souterraine :
 - Eocène du Valois (3104), masse d'eau sédimentaire présente en Ile-de-France et en Picardie.





Organisation administrative

La Commission Locale de l'Eau et le Bureau

L'élaboration d'un SAGE, conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement est menée par une Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE est l'instance délibérative du SAGE, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, puis de mise en œuvre du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes de la phase d'élaboration. Par ailleurs, elle constitue un lieu privilégié de concertation, de débat, et de prise de décisions.

La CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a été instituée par arrêté préfectoral le 7 septembre 2011 (Arrêté n°2011/10522 – en annexe). Elle comprend 60 membres qui se répartissent comme suit dans trois collèges :

- 31 représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ;
- 18 représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations ;
- 11 représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le Président de la CLE, élu parmi les représentants des collectivités territoriales est M. Guy MESSAGER, Président du SIAH Croult et Petit Rosne.

Le Bureau de la CLE, constitué de 13 membres, a un rôle de Comité de Pilotage.

La Structure porteuse

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a été désigné structure porteuse du SAGE. A ce titre il assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

1. ANIMATION DU SAGE

L'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est assurée depuis janvier 2012 par une animatrice recrutée par la structure porteuse du SAGE.

D'une manière générale, les missions de l'animatrice du SAGE sont les suivantes :

- ✓ Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, convocations, ...) ;
- ✓ Rédaction et diffusion des différents documents (comptes-rendus, diaporamas, notes, ...);
- ✓ Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, ...);
- ✓ Coordination technique, administrative, et financière, des études menées dans le cadre du SAGE ;
- ✓ Préparation et gestion du budget du SAGE ;





- ✓ Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE ;
- ✓ Veille réglementaire ;
- ✓ Création et rédaction des outils de communication externe et interne.

Durant l'année 2013, les actions menées par l'animatrice du SAGE ont plus particulièrement contribué à réaliser l'état initial du SAGE, en partenariat avec les acteurs locaux et avec l'appui du groupement ADAGE/Complémenterre/AScA/Biodiversita.

2. RÉUNIONS

Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie en séance plénière le 19 décembre 2013.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Présentation de l'état initial du SAGE pour validation
- 2. Présentation et lancement de la phase de diagnostic
- 3. Calendrier global d'élaboration du SAGE et modalités de renouvellement de la CLE suite aux élections municipales
- 4. Validation du rapport d'activité 2013
- 5. Présentation du programme d'actions et du budget prévisionnel 2014

Lors de cette réunion, l'état initial du SAGE a été présenté aux membres de la CLE et validé.

Bureau de la CLE

En 2013, le Bureau de la CLE s'est réuni à deux reprises :

✓ Réunion du 18 mars 2013

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Bilan de l'année 2012 : rapport annuel et clôture du budget
- 2. Budget prévisionnel 2013
- 3. Etude pour la réalisation de l'état initial, du diagnostic, des tendances et scénarios, et l'aide au choix de la stratégie
 - Présentation du groupement ADAGE/Complémenterre/AScA/Biodiversita
 - Présentation de la proposition
 - Calendrier opérationnel de l'étude
 - Zoom sur la phase d'état initial
- 4. Communication: Lettre d'information, site Internet

✓ Réunion du 14 octobre 2013

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Rappel du calendrier global d'élaboration du SAGE
- 2. Retour sur les commissions thématiques



- 3. Etat d'avancement de l'état initial
 - Présentation synthétique et analytique de l'état initial
 - Finalisation du document avant présentation et validation en CLE
 - Avis des membres du Bureau
- 4. Préparation de la CLE

Commissions thématiques

Lors de l'installation de la Commission Locale de l'Eau, trois Commissions thématiques ont été créées afin de favoriser les échanges, et de mener toutes les réflexions nécessaires à l'élaboration du SAGE. Ces Commissions thématiques sont des instances de concertation qui réunissent les acteurs du territoire, siégeant ou non au sein de la Commission Locale de l'Eau. Elles constituent un appui essentiel pour le travail de la CLE et du Bureau.

Ces commissions, et les thématiques qui leur sont associées, sont les suivantes :

• Commission « Aménagement »

Présidente : Madame Josiane BERNARD (Vice-Présidente du Conseil général de la Seine-St-Denis)

Aménagement du territoire, urbanisme et développement urbain, risques (ruissellement, inondations), attractivité du territoire, cadre de vie, identités paysagères, patrimoine vernaculaire lié à l'eau, eau dans la ville, canaux et leurs usages, infrastructures.

Commission « Qualité de l'eau »

Président : Monsieur Jean-Claude NOYER (Président du SIARE, Maire de Deuil-la-Barre)

Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement, thermalisme, agriculture, mémoire technique de l'eau, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques.

Commission « Milieux naturels »

Président : Monsieur Philippe MONGES (Conseiller communautaire de Plaine Commune)

Etat et fonctionnalités écologiques des milieux, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité, usages récréatifs, lieux de ressourcement, nature aménagée, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.

Durant l'année 2013, les Commissions thématiques se sont réunies à plusieurs reprises. Les échanges et réflexions qui en sont ressorties ont largement contribué à enrichir et affiner l'état initial du SAGE (Cf. §3 - Etudes).

√ Commission « Aménagement »

♦ 24 avril 2013

Participants: 28 personnes (représentant 17 entités)

Ordre du jour :

• Présentation de la mission



- Rôle et déroulement du travail en commission thématique, liens et outils d'échanges entre les commissions
- Phase d'état initial :
 - ✓ Thème paysage:
 - Point sur les données
 - Présentation / débats sur la perception des paysages et de l'eau sur le territoire
 - ✓ Thème Aménagement:
 - Point sur les données
 - L'évolution de la dynamique territoriale et l'identification des zones en développement
 - L'urbanisation et la gestion du ruissellement

♦ 20 septembre 2013

Participants : 20 personnes (représentant 12 entités)

Ordre du jour:

- Organisation et sommaire de l'état des lieux
- Etat d'avancement et données manguantes
- Situation actuelle et évolution passée
- Perspectives d'évolution planifiées dans les documents d'urbanisme
- Urbanisation face aux risques liés à l'eau
- Regard analytique sur des projets d'aménagement

✓ Commission « Qualité de l'eau »

♦ Réunion du 18 avril 2013

Nombre de participants : 28 personnes (représentant 21 entités)

Ordre du jour :

- Présentation de la mission
- Rôle et déroulement du travail en commission thématique, liens et outils d'échanges entre les commissions
- Phase d'Etat initial :
 - √ Thème paysage
 - Point sur les données
 - Présentation / débats sur la perception des paysages et de l'eau sur le territoire
 - ✓ Thèmes EAU
 - Point sur les données
 - Présentation /débat sur les systèmes de collecte des eaux usées
 - Présentation/débat sur l'évolution de la qualité des eaux des cours d'eau du territoire

♦ Réunion du 20 juin 2013

Nombre de participants : 19 personnes (représentant 15 entités)

Ordre du jour :

- Organisation et sommaire de l'état des lieux
- Etat d'avancement et données manquantes
- L'agriculture sur le territoire



- Focus sur les eaux souterraines
- Focus sur l'eau potable

♦ Réunion du 25 septembre 2013

Nombre de participants : 25 personnes (représentant 20 entités)

Ordre du jour:

- Organisation et sommaire de l'état des lieux
- Etat d'avancement et données manquantes
- Informations et débat
 - ✓ Hydrographie et hydrologie
 - ✓ Qualité des eaux superficielles
 - ✓ Assainissement

✓ Commission « Milieux naturels »

♦ 15 avril 2013

Participants: 29 personnes (représentant 20 entités)

Ordre du jour :

- Présentation du groupement d'études et de la mission
- Rôle et déroulement du travail en commission thématique, liens et outils d'échanges entre les commissions
- Phase d'état initial :
 - ✓ Point sur les données
 - ✓ Présentation et débats autour de trois thèmes:
- Quelle perception des paysages?
- Usages liés à l'eau et aux milieux naturels : regard historique
- Hydromorphologie et biodiversité

Participants: 23 personnes (représentant 16 entités)

Ordre du jour:

- Organisation et sommaire de l'état initial
- Focus thématiques
 - ✓ Espèces liées aux milieux humides et aquatiques
 - ✓ Zones humides
 - ✓ Loisirs et tourisme
 - ✓ Navigation commerciale

Journée thématique « Territoire, eau et paysage » - 18 septembre 2013

Dans le cadre de l'état initial du SAGE (Cf. §3 - Etudes), le Bureau d'étude COMPLEMENTERRE a réalisé un travail d'analyse du territoire en s'appuyant sur une approche paysagère. Cette approche a permis d'aborder sous un angle plus global, les aspects techniques liés à l'eau, et de les relier à des notions d'usages et de perspectives d'aménagement du territoire.



Ce travail a fait l'objet d'une restitution lors d'une journée thématique intitulée « Territoire, eau et paysages », présidée par Monsieur Guy MESSAGER, Président de la CLE.

Cette journée, qui a réuni 35 personnes (représentant 22 entités), était organisée en deux temps : une Commission « Paysages » le matin, et une visite sur le terrain l'après-midi.

♦ Commission "Paysage"

Ordre du jour:

- Paysage « structure », paysage « vécu » : les paysages au fil de l'eau sur le territoire du SAGE.
 Présentation du travail réalisé par le Bureau d'étude COMPLEMENTERRE dans le cadre de l'état initial du SAGE.
- Temps d'échange et de débat

Visite thématique

Dans le cadre de la journée « Territoire, eau et paysage », une visite de découverte des paysages du territoire du SAGE au fil de l'eau a été organisée. L'objectif de cette visite était de faire découvrir, à travers 4 sites, les liens qui peuvent exister, à différentes échelles, entre l'eau et la ville. Au programme de cette visite :

 Le Canal Saint-Denis
 Support du développement urbain du territoire de Plaine Commune (Intervenant : M. François-Régis CYPRIANI – CA Plaine Commune)

Enghien-les-Bains
 L'eau, élément central de l'identité de la ville
 (Intervenant : Mme Juliette DAMIS et M. Sylvain GOYOT – Enghien-Les-Bains)

 Le Bassin de retenue des moulinets à Eaubonne Intégration paysagère d'un ouvrage hydraulique (Intervenant : M. Julien MORONVAL et M. Jérôme PRIOUR – SIARE)

Le Vallon du Petit Rosne (entre Arnouville et Garges-lès-Gonesse)
 L'eau au cœur de la dynamique territoriale
 (Intervenant : Mme Florine Marie – EPA Plaine de France, et M. Éric CHANAL – SIAH)







Autres réunions

Outre les réunions de la CLE et de ses différentes instances (Bureau et Commissions thématiques), l'animatrice a également participé à des réunions organisées localement ou à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Ces réunions favorisent une meilleure connaissance du territoire, des attentes des acteurs et des démarches locales ou régionales.





Liste des réunions :

| Réunion | Date |
|---|-------------------|
| Matinée d'échanges sur l'assainissement en Seine-Saint-Denis – CG93/DEA93 | 29 janvier 2013 |
| Réunion de présentation du Xème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie - AESN | 25 février 2013 |
| Comité stratégique de la MIISE Paris Petite Couronne - DRIEE | 27 février 2013 |
| Conférence métropolitaine « Eau et assainissement » - Paris Métropole | 02 avril 2013 |
| Club SAGE - DRIEE | 16 avril 2013 |
| Journée des animateurs de SAGE - AESN | 21 mai 2013 |
| Comité de pilotage de l'étude de programmation environnementale du vallon du Petit Rosne – EPA Plaine de France | 03 juillet 2013 |
| Forum territorial des rivières d'Ile-de-France - AESN | 10 septembre 2013 |
| Comité technique « eau » du Triangle de Gonesse – EPA Plaine de France | 19 septembre 2013 |
| Comité de pilotage – Etude de faisabilité pour la découverture de la Vieille Mer – CG93/DEA93 | 20 novembre 2013 |
| Groupe d'échange technique SAGE « SAGE et documents d'urbanisme» - DRIEE Ile-de-France | 26 novembre 2013 |
| Comité consultatif de l'EPTB Seine Grands Lacs | 02 décembre 2013 |
| Journée des animateurs de SAGE - AESN | 03 décembre 2013 |
| Comité de pilotage de l'étude de programmation environnementale du vallon du Petit Rosne – EPA Plaine de France | 06 décembre 2013 |
| Matinée d'échange sur l'eau en Seine-Saint-Denis – Est ensemble/AESN | 10 décembre 2013 |
| Forum territorial des rivières d'Ile-de-France - AESN | 12 décembre 2013 |
| Comité de pilotage de l'étude Trame verte et Bleue de l'EPA Plaine de France | 19 décembre 2013 |

3. ÉTUDES – ETAT INITIAL DU SAGE

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, un appel d'offres a été lancé en 2012 afin de recruter un bureau d'étude chargé d'accompagner la Commission Locale de l'Eau (CLE) durant les phases d'état des lieux (état initial et diagnostic), des tendances et scénarios et du choix de la stratégie du SAGE. A la suite de cet appel d'offres, le groupement ADAGE/ASCA/COMPLEMENTERRE/Biodiversita a été retenu.

L'étude, d'une durée prévisionnelle de 27 mois, a été lancée en début d'année 2013. Une réunion de lancement à eu lieu le 28 janvier 2013 en présence du SIAH, du SIARE et du Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

La première phase de cette étude, l'état initial, a été réalisée durant l'année 2013. Ce document, qui constitue le socle de connaissance du SAGE, comprend :

- Une caractérisation des masses d'eaux superficielles (cours d'eau, et canaux) et souterraines.
- Une caractérisation des milieux naturels du territoire et plus particulièrement des milieux aquatiques et humides (plans d'eau, annexes hydrauliques, zones humides,...)
- Une analyse de la présence de l'eau dans les paysages, comme élément structurant ou valorisant de la ville ;





- Une analyse des principales pressions domestiques, industrielles, urbaines, agricoles, touristiques... et de leurs impacts cumulés (rejets, prélèvements, modification des milieux).
- Une analyse des usages et services associés à l'eau : activités récréatives, activités thermales, activités commerciales, alimentation en eau potable (AEP), assainissement, prélèvements et rejets industriels, agricoles, rejets domestiques, etc.
- Une analyse des systèmes de gouvernance de l'eau sur le territoire : acteurs (champ d'action, territoire, compétences, rôles, conflits potentiels).

Les modalités de travail pour établir cet état initial ont été les suivantes :

- Recueil et analyse des données existantes (plus de 450 documents et données SIG recueillis et mutualisés au sein d'une base de données documentaire)
- Entretien avec les acteurs du territoire
- Travail de co-construction en commission thématique
- Rédaction de l'état initial

♦ Rencontre avec les acteurs du territoire

Dans le cadre de l'état initial du SAGE de nombreux entretiens avec les acteurs du territoire, élus, techniciens ou représentants des usagers, ont été réalisés. Ces entretiens, menés avec le Bureau d'étude, ont permis de recueillir des informations concernant le territoire, les projets en cours ou à venir et les attentes vis-à-vis du SAGE.

Liste des entretiens réalisés :

| Entité rencontrée | Date |
|--|------------------------------|
| Entretien avec M. Messager, Président de la CLE | 1 ^{er} février 2013 |
| SIARE | 20 février 2013 |
| Direction de l'Eau et de l'Assainissement du CG93 | 26 février 2013 |
| Entretien avec M. Noyer, Président du SIARE | 28 février 2013 |
| Entretien avec M. Lagrange, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Est Ensemble | 06 mars 2013 |
| SIAH Croult et Petit Rosne | 12 mars 2013 |
| DDT du Val d'Oise | 12 mars 2013 |
| Comité départemental du tourisme de la Seine-Saint-Denis | 13 février 2013 |
| Entretien avec Mme Bernard, Vice-Présidente du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis | 03 avril 2013 |
| Association Environnement93 | 10 avril 2013 |
| Entretien avec M. Monges, Conseiller Communautaire de Plaine Commune | 10 avril 2013 |
| EPA Plaine de France | 26 avril 2013 |
| Fédérations de pêche du Val d'Oise et de Paris Petite Couronne | 13 mai 2013 |
| Communauté d'agglomération Plaine Commune | 14 mai 2013 |
| Communauté d'agglomération Est ensemble | 17 mai 2013 |
| Entretien avec Mme Le Bihan, Conseillère communautaire de Plaine Commune | 29 mai 2013 |
| Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France | 18 juin 2013 |
| Communauté d'agglomération Terres de France | 27 juin 2013 |
| Communauté d'agglomération Roissy Porte de France | 05 juillet 2013 |
| DRIEA – Unité territoriale de la Seine-Saint-Denis | 07 août 2013 |
| CAVAM | 16 octobre 2013 |





L'état initial du SAGE a été présenté aux membres de la Commission Locale de l'Eau et validé lors de la réunion plénière du 19 décembre 2013.

4. COMMUNICATION

Durant l'année 2013, les actions de communication destinées à mieux faire connaître le SAGE ont été les suivantes :

♦ Lettre d'information « Parole de SAGE »

Un bulletin d'information a été réalisé. Il permet d'informer les membres de la CLE, des commissions thématiques, ainsi que l'ensemble des acteurs du territoire, des actualités du SAGE, de l'état d'avancement des études, ainsi que des actualités générales.

Une première lettre d'information a été diffusée en février 2013.



Panneau de présentation générale du SAGE

A l'occasion de la « Journée nature » de Deuil-la-Barre (26 mai 2013), un panneau a été réalisé afin de présenter le SAGE (territoire, démarche, grands enjeux...) au grand public. Ce panneau était exposé sur le stand du SIARE, et est téléchargeable sur le site Internet Gest'eau.

(http://gesteau.eaufrance.fr/sage/croult-enghien-vieille-mer)

5. BUDGET

L'animatrice est chargée d'élaborer et de suivre le budget du SAGE. Les recettes sont constituées, pour partie, des aides financières attribuées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et le Conseil régional d'Ile-de-France, qui soutiennent financièrement les structures porteuses d'un SAGE dans le cadre de leur politique d'action en faveur de la préservation des milieux aquatiques. Ainsi, pour l'année 2013, l'AESN et le



Conseil Régional ont apporté une aide financière, à hauteur de 80%, pour les dépenses de fonctionnement liées à l'animation du SAGE, ainsi que pour les études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Le financement résiduel est supporté conjointement par le SIAH, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien. La participation financière de chacune des trois structures se fait au prorata du nombre de Communes représentées pour chaque territoire dans le collège des collectivités. Cette répartition, formalisée par une convention de partenariat, est la suivante :

- Conseil général de Seine St Denis = 8/16
- SIAH Croult et Petit Rosne = 5/16
- SIARE = 3/16





<u>Section de fonctionnement</u>:

Dépenses

Recettes

| | 2012 | 2013 | |
|---------------------------------|----------|--------------|----------|
| | réalisé | prévisionnel | réalisé |
| Charges à caractère général | 9 274 € | 16 899 € | 6 389 € |
| Charges de personnel | 41 894 € | 48 000 € | 45 251 € |
| Amortissement | - | 4 303 € | 4 303 € |
| Virement à la section d'invest. | - | 47 980 € | - |
| TOTAL | 51 168 € | 117 182 € | 55 943 € |
| Sous-total charges | 51 168 € | 64 900 € | 51 640 € |

| | 2012 | 2042 | |
|----------------------------|----------|--------------|-----------|
| | 2012 | 2013 | |
| | réalisé | prévisionnel | réalisé |
| Résultat de fonctionnement | - | 103€ | 103€ |
| RRR | - | - | 369€ |
| Aides de l'AESN | 18 250 € | 32 450 € | 24 834 € |
| Aides du CRidf | 18 000 € | 19 470 € | 11 142 € |
| Participat° CG93 | 21 050 € | 32 580 € | 32 580 € |
| Participat° SIARE | 7 894 € | 12 217 € | 12 217€ |
| Participat° SIAH | 13 156 € | 20 362 € | 20 362 € |
| TOTAL | 78 350 € | 117 182 € | 101 607 € |

<u>Section d'investissement</u>:

Dépenses

Recettes

| | 2012 | 2013 | |
|---|----------|--------------|-----------|
| | réalisé | prévisionnel | réalisé |
| Solde d'exécution de la section d'invest. reporté | - | 13 771 € | 13 771 € |
| Frais d'études | 900€ | 228 000 € | 181 505 € |
| Concessions et droits similaires | 2 799 € | 16 402 € | 3 540 € |
| Investissements divers (Véhicule, mat. Informatiq.) | 13 698 € | - | - |
| TOTAL | 17 397 € | 258 173 € | 198 816 € |

| | 2012 | 2013 | |
|--|---------|--------------|-----------|
| | réalisé | prévisionnel | réalisé |
| Virement de la sect° de fonctionnement | - | 47 980 € | - |
| Excédents de fonctionnement capitalisés | - | 27 079€ | 27 079€ |
| Aides de l'AESN | 3 625 € | 108 474 € | 58 356 € |
| Aides du CRidf | - | 70 337 € | 39 837 € |
| Amortissement | - | 4 303 € | 4 303 € |
| TOTAL | 3 625 € | 258 173 € | 129 576 € |

6. PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2014

Le tableau suivant récapitule les principales actions prévues pour l'année 2014 :

| Actions | Descriptif des missions | Calendrier prévisionnel |
|--|---|---|
| Etude – Phase 1 (Etat initial) | > Diffusion, mise à disposition et valorisation des résultats de l'état initial suite à la validation par les membres de la CLE | • Janvier à mars 2014 |
| Etude – Phase 2 (Diagnostic) | Coordination administrative et technique de l'étude Suivi budgétaire Relecture des documents produits par le bureau d'études Diffusion, mise à disposition et valorisation des résultats de l'étude | • Janvier à novembre 2014 |
| Etude – Phase 3 (Tendances et scénarios) | > Lancement de la phase 3 de l'étude> Coordination administrative et technique de l'étude | • Septembre à décembre 2014 |
| Réunions des Instances du SAGE | Commission Locale de l'Eau : 2 réunions Election du Président et du Bureau de la CLE suite aux élections municipales Présentation et validation de la phase de diagnostic | (Septembre 2014)(Novembre 2014) |
| | > <u>Bureau de la CLE</u> : 2 réunions | • (Juin et octobre 2014) |
| | Commissions thématiques : 2 sessions de réunions avec les 3 commissions thématiques (qualité de l'eau, Aménagement du territoire, Milieux naturels) Une session dans le cadre de la phase de diagnostic Une session dans le cadre de la phase tendance et scénarios | Février/avril 2014Novembre/décembre 2014 |
| Communication | > Développement et mise en ligne du site Internet du SAGE Croult Enghien Vieille Mer | • Mars à septembre 2014 |

Guy MESSAGER

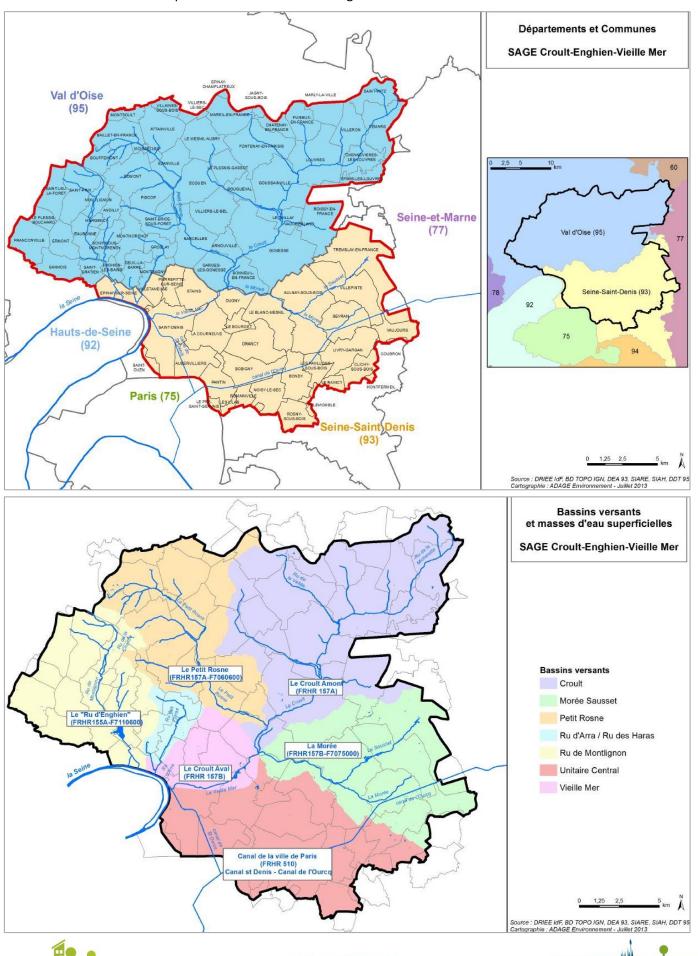
Président de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

ANNEXES

- ANNEXE 1 Cartes du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer
- ANNEXE 2 Arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau
- ANNEXE 3 Répartition du temps de travail par mission



ANNEXE 1 - Cartes du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer



ANNEXE 2 - Arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau





PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt et de l'anvironnement

Bureau de l'aménagement rural, de l'asu et des espaces naturels (BAREEN)

Unité Eaux et milleux aquatiques

Affaire sulvie par : Mme Petitjean \$\mathbb{g}: 01,34.25, 25.42, fax : 01.34.25,26.88 \$\mathbb{g}: nadine.petitjean@val-doise.gouv.fr

Arrêté préfectoral N° 2011/10522 instituant la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer »

> Le préfet du Val-d'Oise Officier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4, R 212-29 à R 212-34,

Vu la circulaire du 21 avril 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, relative au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

Vu le courrier en date du 23 juillet 2009, de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis confiant à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise la mise en oeuvre du SAGE « Croult, Enghien, Vieille-Mer, en qualité de préfet «pilote » ;

Vu l'arrêté interpréfectoral N° 2011/10361 du 11 mai 2011fixant le périmètre du SAGE et désignant le Préfet du Val-d'Oise pour suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration de ce SAGE;

Vu les délibérations et courriers réceptionnés dans le cas de la consultation officielle lancée le 15 mars 2010, concernant le périmètre du SAGE et le 10 décembre 2010 concernant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;

Vu les avis des préfets de départements et les réunions de travail organisées par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

Vu les propositions de l'association des Maires du Val-d'Oise et de l'association des maires d'Ile-de-France des départements concernés ;

Disaction départementale des Territoines - 5 avanue Bernard Hiroch - BP 60158 - 96022 Corgy-Poutaise Cédex Téléphone : 01 34 25 25 00 - 16léoopte : 01 34 25 26 88 - courrietédi-safe@val-doixe.gouv.fr Horaines d'occueil : de lundi su vendradi 9h - 12h et 14h - 17h - www.vsf-ddise.equipsment-agriculture.gouw.fr Considérant que la composition locale de l'eau proposée, est le fruit d'un important travail de concertation locale ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1er: Conformément aux dispositions de l'article L 212-4 du Code de l'environnement, il est créé une Commission Locale de l'Eau (CLE) pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux SAGE *Croult- Enghien-Vieille-Mer":

Article 2 : Cette commission locale de l'eau, constituée en application des articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 du Code de l'environnement, comprend 60 membres répartis comme suit :

 Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (31 membres) ;

a) Représentants du Conseil régional et des Conseils généraux (3 membres) :

- Madame Audrey GALLAND, conseiller régional d'Ile-de-France
- Monsieur Daniel DESSE, Conseiller général du Val-d'Oise
- Monsieur Pascal POPELIN, vice président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

b) Représentants des structures gérant l'assainissement (4 membres) :

- Monsieur Guy MESSAGER, Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)
- Monsieur Jean-Claude NOYER, Président du Syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE)
- Madame Josiane BERNARD, vice-présidente du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis (Direction de l'eau et de l'assainissement - DEA)
- Monsieur Maurice OUZOULIAS, Président du Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

c) Représentants des communautés d'agglomération (6 membres) :

- Monsieur Didier VAILLANT, Président de la Communauté d'agglomération Val-de-France
- Monsieur Christian LAGRANGE, vice-Président de la Communauté d'agglomération Est-Ensemble
- Monsieur Philippe MONGE, Conseiller de la Communauté d'agglomération Plaine Commune
- Monsieur Cumhur GUNESLIK, Conseiller de la Communauté d'agglomération de Clichy Montfermeil
- Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE, Conseiller de la Communauté d'agglomération de Val et Forêt

 Monsieur Bernard VIGNAUX, Conseiller de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency

d) Représentants des communes du Val-d'Oise (8 membres) :

- Monsieur Alain BOURGEOIS, Maire d'Ezanville
- Monsieur Didier GUEVEL, Maire du Plessis-Gassot
- Monsieur Gérard GREGOIRE, Conseiller municipal de Gonesse
- Madame Cécile MADURA, adjointe au Maire de Goussainville
- Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire de Garges-les-Gonesse
- Monsieur Philippe SUEUR, Maire d'Enghien-les-Bains
- Monsieur Francis DELATTRE, Maire de Franconville
- Monsieur Yannick PATERNOTTE, Maire de Sannois

e) Représentants des communes de Seine-Saint-Denis (8 membres) :

- Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget
- Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine
- ♦ Monsieur Gilles POUX, Maire de La Courneuve
- Morisieur Jacques SALVATOR Maire d'Aubervilliers
- Monsieur André VEYSSIERE, Maire de Dugny
- Monsieur Gérard SEGURA, Maire d'Aulnay-sous-Bois
- ♦ Monsieur Raphaël VAHE, adjoint au maire de Tremblay-en-France
- Monsieur Edgard ABERLE, conseiller municipal du Pré-Saint-Gervais

f) représentant du Parc naturel régional Oise Pays-de-France

 Monsieur Jacques RENAUD, Vice-Président du Parc naturel régional Oise Pays-de-France

g) représentant de l'Etablissement public territorial de Bassin Seine - Grands Lacs -

Monsieur Bertrand KERN, administrateur des Grands Lacs de Seine

II/ Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (18)

- Monsieur le Président de la Chambre départementale de commerce et d'industrie du Val-d'Oise et des Yvelines ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ou son représentant

- Monsieur le Président de la Chambre interdépartementale de l'agriculture d'île-de-France ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération du Val-d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération de Paris, des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Val-d'Oise Environnement ou son représentant
- Madame la Présidente de l'Association Environnement 93 ou son représentant
- Madame la Présidente de l'Association locale Aulnay environnement ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Assars ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que choisir ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Organisation générale des consommateurs (ORGECO) ou son représentant
- Monsjeur le Président de l'Association des organismes HLM de la région lle-de-France ou son représentant
- Monsieur le représentant des Propriétaires fonciers non bâtis (un représentant de la Chambre interdépartementale de l'Agriculture d'Ile-de-France)
- Monsieur le Président du Centre interrégional de la propriété forestière ou son représentant
- Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région Nord Ecquen ou son représentant
- Monsieur le Président du Syndicat des eaux d'Ile-de-France ou son représentant
- Monsieur le Président Directeur Général d'Aéroports de Paris (Aéroport du Bourget) ou son représentant
- Monsieur le Président du Service des canaux de la Ville de Paris ou son représentant

III/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (11)

- Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France, coordonnateur de bassin ou son représentant
- Monsieur le Préfet du Val-d'Oise ou son représentant
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'agence de l'eau Selne-Normandie ou son représentant
- Monsieur le Délégué interrégional de l'Office National de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant

- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Environnement et de l'énergie d'ile-de-France ou son représentant
- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Equipement de l'aménagement d'Ile-de-France ou son représentant
- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'île de France ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence régionale de santé d'ile-de-France ou son représentant
- Monsieur le Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise (DDT 95) ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Etablissement public d'aménagement de la Plaine de France (EPA) ou son réprésentant

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R 212-31 du Code de l'environnement, la durée du mandat des membre de la CLE, autres que les représentants de l'Etat, est de six années.

Ils cessant d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas de vacance, pour quelque raison que ce soit, du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions de membre de la CLE sont gratuites ;

Article 4: En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Article 5: Lors de la réunion d'installation de la CLE, le président est désigné au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Article 6 : Le fonctionnement de la Commission locale de l'eau s'effectue selon les modalités des articles R 212-32 à R 212-34 du Code de l'environnement.

Article 7: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise et sur le site internet (http://www.gesteau.eaufrance.fr).

Article 8: Le Préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, le Préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, le Préfet, secrétaire général de la préfecture de police, les secrétaires généraux des préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

Fait à Cergy le, - 7 SEP. 2011

Le préfet,

Pierre-Reary MACCIONI

ANNEXE 3 – Répartition du temps de travail par mission

| Mission | Temps passé |
|---|-------------|
| Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, préparation avec le Président, convocations,) | ~ 15% |
| Rédaction et diffusion des différents documents (comptes-rendus, diaporamas, notes,) | ~ 15% |
| Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers,) | ~ 5% |
| Gestion technique, administrative, et financière, des études menées dans le cadre du SAGE : suivi des prestataires, relecture et correction de l'étude | ~ 25% |
| Préparation et gestion du budget du SAGE | ~ 8% |
| Entretiens avec les acteurs du territoire | ~ 15% |
| Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE | ~ 12% |
| Communication | ~ 5% |

